

8627/17 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 28 juin 2017

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 28 juin 2017

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet décision du Conseil relative aux données ouvertes et à la réutilisation des documents du Conseil

E 12166

*Ce document est disponible auprès du secrétariat
de la commission des affaires européennes*